

Montréal, le 4 décembre 2020

Par courrier électronique

M^e Vincent Locas, avocat
Conseiller juridique senior
Affaires règlementaires et réclamation
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Examen des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ

Cher confrère,

Le 20 décembre 2019, Énergir a déposé les évaluations des volets du PGEÉ en réponse aux suivis demandés par la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa décision D-2019-088¹.

Dans le cadre du dossier tarifaire R-4119-2020, la Régie a complété l'examen des rapports d'évaluation suivants, en lien avec les volets qui ont fait l'objet d'une demande de modifications à la marge² :

- Thermostats électroniques programmables et intelligents (PE103) du programme Appareils efficaces résidentiels;
- Études et implantation du programme Diagnostics et mise en oeuvre efficaces pour les marchés CII et VGE.

¹ [Rapports d'évaluations 2020](#).

² Dossier R-4119-2020, [D-2020-069](#), p. 21, par 68 et 69 et [D-2020-145](#), p. 96, 391 et 392.

Le rapport d'évaluation des volets du programme Soutien aux ménages à faible revenu (PE126 et PE236), déposé par Énergir en même temps que les autres rapports, n'a pas fait l'objet d'un examen puisqu'aucun ajustement n'a été demandé pour ces volets dans le dossier tarifaire. L'examen de ce rapport d'évaluation se poursuivra conformément aux dispositions de la décision D-2019-088³.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c. c. Mme Annie Guertin
Direction du plan directeur et de l'expérience client
Direction générale des affaires stratégiques - Secteur de la transition énergétique
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

³ Dossier R-4043-2019, [D-2019-088](#), p. 119 et 120, par. 414 et 416.